

Mercredi 8 février 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-01

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le mercredi 8 février 2023 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS –
Michaël DIAN - Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Muriel MAYETTE-HOLTZ –
Clémence PARODI - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD –
Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Josy CHAMBON
Richard GALY - a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

ÉTAIENT ABSENTES SANS ÊTRE REPRÉSENTÉES :

Bénédicte LEFEUVRE - Virginie PIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration d'Arsud du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

VU la délibération n°2022-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 2 février 2022 adoptant le Budget Primitif 2022,

VU la délibération n°2022-29 du Conseil d'Administration d'Arsud du 13 octobre 2022 adoptant le Budget supplémentaire 2022,

Considérant :

- Que le Compte Administratif constitue la comptabilité tenue par l'ordonnateur, la comptabilité d'Arsud étant parallèlement tenue par Monsieur le Payeur Régional,
- Le résultat d'exécution du Compte de Gestion, synthétisé dans le tableau suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice				
		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	4 429 886,98	6 133 952,60	10 563 839,58
	Titres de recettes émis (Y compris recettes rattachées à l'exercice)	766 684,00	5 849 516,80	6 616 200,80
	Réductions de titres		582 433,02	582 433,02
	Recettes nettes	766 684,00	5 267 083,78	6 033 767,78
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	4 429 886,98	6 133 952,60	10 563 839,58
	Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	1 368 782,18	5 851 075,19	7 219 857,37
	Annulations de mandats	0,00	210 876,05	210 876,05
	Dépenses nettes	1 368 782,18	5 640 199,14	7 008 981,32
RESULTAT	Résultat de l'exercice			
	Excédent			
	Déficit	602 098,18	373 115,36	975 213,54

		Situation initiale	Résultats de l'exercice	Situation finale
Résultats de fonctionnement reportés :	Excédentaires déficitaires	518 101,60	373 115,36	144 986,24
Différence entre (M) Investissement et (N) Financements	(N-M) (M-N)	576 500,82	(2) 602 098,18	25 597,36
Fonds de roulement	+ ou -	1 094 602,42	975 213,54	119 388,88

1) Fonds de roulement = encaissé + créances à court terme - dettes à court terme (classes 4 et 5)

2) Résultat d'investissement = soldes des opérations d'investissement + (crédit - débit du compte 15)

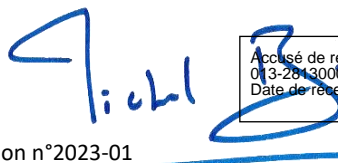
Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver :

- Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Payeur Régional pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, adopté à 25 voix par 17 membres (13 présents + 4 procurations) et 2 abstentions (1 présente + 1 procuration, soit 4 voix).

Fait à Bouc-Bel-Air, le 8 février 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300048-20230221-2023-01-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2023